**Prix ​​du mérite Michael Groleau « Raising the Stripes »**

Ce prix a été créé en l’honneur de l’ancien président de l’ACOF, Michael Groleau (1957-2016). Bien que Mike ait eu une brillante carrière de près de 30 ans sur le terrain comprenant de nombreuses participations à des championnats, ses contributions hors terrain ont été tout aussi impressionnantes, sinon plus.

Mike a été un élément clé de son association locale (Lakeshore Football Officials Association - LFOA), de son association provinciale (Ontario Football Officials Association - OFOA) et membre des officiels de l’OUA (U Sports). Il a été président de l’ACOF de 2008 à 2014.

Michael a travaillé sans relâche et avec dévouement à tous les niveaux du football, que ce soit au niveau local ou national. Il a contribué de manière importante à la réécriture de nombreuses politiques et de documents de l’ACOF. Michael a joué un rôle déterminant dans la création du prix Tom Cheney au Temple de la renommée du football canadien, permettant ainsi à l’arbitrage amateur d’être reconnu comme une contribution importante au sport du football.

Michael a compris que les individus qui composent le football sont ce qui lui donne sa force. Ainsi, il a constamment travaillé à la construction d’un réseau d’arbitrage solide et au renforcement des relations entre les principaux intervenants – association provinciale de football, organismes provinciaux du sport et Football Canada.

Ce prix sera décerné tous les deux ans, en alternance avec le prix Tom Cheney. Chaque année, il pourrait y avoir un gagnant dans chaque association provinciale de football.

**Critères de sélection des prix**

Ø Le ou les lauréats incarneront l’esprit de Michael – un dévouement sans précédent, un sens du leadership et une volonté d’améliorer le sport dans un esprit de collaboration.

Ø Le ou les lauréats doivent avoir apporté une contribution significative et tangible à l’amélioration de l’arbitrage amateur à l’échelle locale ou provinciale au cours des deux à cinq dernières années.

Ø Les réalisations sur le terrain ne font pas partie des critères.

Ø Chaque membre (association provinciale de football) peut soumettre plusieurs candidatures.

Ø Un comité de sélection, composé de représentants provinciaux et présidé par un membre de la direction de l’ACOF, effectuera la ou les sélections.

Ø Une association provinciale de football sans nomination ne sera pas invitée à participer au comité de sélection cette année-là.

Ø Le ou les lauréats seront sélectionnés à la majorité des voix des membres du comité.

Ø Les dossiers de candidatures, détaillant les réalisations du candidat et ses coordonnées, doivent être soumises à l’ACOF avant le 31 mars. Voir le formulaire de nomination pour plus de détails.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Nigel Bushe, vice-président de l’ACOF (nbsh38@gmail.com)